

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 février 2015

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 27 février 2015 à 20 h 30 au lieu habituel des séances, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur FOURGEAUD, Maire.

Date de la convocation : 20 février 2015

Présents : Mesdames et Messieurs Michel MARTIN. TISNE-DESSUS. CORMAU. GONCALVES. GRAS. VINCENT. Alain MARTIN. ROLLAND. DE ROSSI. SZERADZKI. CLERC. POINT. DENIS. TERRADE. HIVERT.

Absents et excusés : Madame SUCHET qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude FOURGEAUD. Madame MATHURIN qui donne pouvoir à Madame DE ROSSI. Madame MAZOIN qui donne pouvoir à Monsieur Alain MARTIN. Monsieur TRILLAUD qui donne pouvoir à Monsieur POINT. Monsieur DESTRAIT. Monsieur BOSSE. Madame MEIZE.

Madame VINCENT est désignée secrétaire de séance.

Le Compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

1 – Approbation des comptes administratifs 2014 de la commune, du service de l'eau, du service de l'assainissement et de la régie des transports

La parole est donnée à Monsieur DISIC et à Madame TISNE DESSUS qui présentent les comptes administratifs 2014.

Compte administratif de la commune :

Section de fonctionnement

Dépenses	2 901 479,57 €
Recettes	3 287 802,39 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	386 322,82 €

Section d'investissement

Dépenses	658 371,29 €
Recettes	754 978,60 €
Excédent d'investissement de l'exercice	96 607,31 €

Compte tenu des excédents antérieurs et des restes à réaliser (117 046,55€), le résultat global de clôture est de -205 186,39€ en investissement et de 874 642,81€ en fonctionnement.

Compte administratif du service de l'eau

Section de fonctionnement

Dépenses	279 833,87 €
Recettes	357 182,61 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	77 348,74 €

Section d'investissement

Dépenses	58 289,19 €
Recettes	36 019,43 €
Excédent d'investissement de l'exercice	22 269,76 €

Compte tenu des excédents antérieurs et des restes à réaliser (-1 524,44€), le résultat global de clôture est de 60 741,59€ en investissement et de 376 476,78€ en fonctionnement.

Compte administratif du service de l'assainissement

Section de fonctionnement

Dépenses	186 348,95 €
Recettes	205 146,17 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	18 797,22 €

Section d'investissement

Dépenses	28 604,32 €
Recettes	42 596,34 €
Excédent d'investissement de l'exercice	13 992,02 €

Compte tenu des excédents antérieurs et des restes à réaliser (-46 419,82€), le résultat global de clôture est de 267 906,20€ en investissement et de 50 518,82€ en fonctionnement.

Compte administratif de la régie des transports

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	2 231,85 €
Recettes de fonctionnement	3 771,62 €
Excédent de clôture	1 539,77 €

Compte tenu des résultats antérieurs, le résultat de clôture est de + 2 918,15€.

Monsieur le Maire s'absente.

Monsieur Pierre CORMAU, doyen d'âge, fait procéder au vote.

Les comptes administratifs de la commune, du service de l'eau, du service de l'assainissement et de la régie des transports sont approuvés à l'unanimité.

2 – Approbation des comptes de gestion 2014 du trésorier

Monsieur DISIC, trésorier, demande que la question soit reportée lors d'une prochaine réunion, car nous ne sommes en possession que des comptes de gestion provisoires (identiques aux comptes de la commune) mais la délibération ne peut être valable qu'après réception des comptes de gestions officiels non reçus, ce jour, de la trésorerie générale.

3 – Affectation des résultats 2014 des différents budgets

Le Conseil Municipal constate que le compte administratif de la commune présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013	Virement à la Si	Résultat de l'exercice 2014	Restes à réaliser 2014	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	- 418 843,25€		96 607,31€	11 844,45€ 128 894,00€	117 049,55€	- 205 186,39€
FONCT	829 836,80€	341 516,81€	386 322,82€			874 642,81€

Considérant que le seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	874 642,81€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	205 186,39€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	669 456,42€
Total affecté au c/1068 :	205 186,39€

Le Conseil Municipal constate que le compte administratif du service de l'eau présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013	Virement à la Si	Résultat de l'exercice 2014	Restes à réaliser 2014	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	84 535,79€		- 22 269,76€	1 524,44€	- 1 524,44€	60 741,59€
FONCT	299 128,04€		77 348,74€			376 476,78€

Considérant que le seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet

de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
 Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	376 476,78€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	376 476,78€
Total affecté au c/1068 :	0 €

Le Conseil Municipal constate que le compte administratif du budget de l'assainissement présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013	Virement à la Si	Résultat de l'exercice 2014	Restes à réaliser 2014	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	300 334 €		13 992,02€	46 419,82€	- 46 419,82€	267 906,20€
FONCT	31 721,60€		18 797,22€			50 518,82€

Considérant que le seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
 Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	50 518,82€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	50 518,82€
Total affecté au c/1068 :	

Le Conseil Municipal constate que le compte administratif du budget de la Régie des transports présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013	Virement à la Si	Résultat de l'exercice 2014	Restes à réaliser 2014	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST						
FONCT	1 378,38€		1 539,77€			2 918,15€

Considérant que le seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	2 918,15€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 918,15€
Total affecté au c/1068 :	

4 – Demande de subvention pour les travaux de rénovation de l'Ecole Edouard PASCAUD et le lancement de la consultation d'architecte

Monsieur le Maire présente le dossier de la réhabilitation de l'école Edouard PASCAUD réalisé par l'Agence Technique Départementale.

Après étude, 3 tranches ont été définies.

- Tranche ferme : Changement des menuiseries des classes de la façade Sud, réfection de la toiture avec mise en place d'une CTA et mises aux normes des distributions (escaliers et galerie) : 151 000 € HT
- Tranche Conditionnelle 1 : Réhabilitation de la façade Nord. Ceci prend en compte le changement des menuiseries la mise en place d'un ascenseur, la démolition du bloc sanitaire actuel et la création d'un nouveau bloc au rez-de-chaussée et à l'étage : 208 000 € HT
- Tranche Conditionnelle 2 : réfection des salles de classe, mise aux normes de la cantine, mise aux normes de la Bibliothèque et aménagement de l'espace voirie : 128 000 € HT.

Le coût total des travaux s'élève à 487 000 € HT mais le coût d'opération est estimé à 644 896 € HT (maître d'œuvre, bureaux d'études, SPS, bureaux de contrôle).

Le plan de financement prévisionnel pour la première tranche serait le suivant :

Etat (DETR)	67 950 € (45%)
Région (FRIL)	22 300 €
Département (bâtiments scolaires)	9 750 € (15% plafond de 65 000 €)
CDC Haute-Charente	15 000 €
Réserve parlementaire	5 000 €
Autofinancement	31 000 €
TOTAL	151 000 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité (Un contre : Docteur HIVERT) :

- Approuve l'avant-projet pour la rénovation de la mise aux normes de l'Ecole Edouard PASCAUD.
- Sollicite une subvention auprès de Monsieur Le Préfet de la Charente, de Monsieur le Président du Conseil Régional Poitou-Charentes, de Monsieur le Président du Conseil Général de la Charente, de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Haute-Charente et de Monsieur le Député.
- Autorise Monsieur Le Maire à lancer la procédure de consultation pour le choix d'un maître d'œuvre.
- Sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi des subventions.

Le Docteur HIVERT est d'accord pour la rénovation des écoles mais le projet ne lui convient pas « je pense qu'on peut faire différemment ».

5 – Approbation du projet de réhabilitation du réseau d'eaux usées dans le bourg de CHASSENEUIL. Demandes de subventions et lancement de la consultation d'entreprise

La parole est donnée à Michel MARTIN qui présente le projet de réhabilitation de réseau d'assainissement dans le bourg de CHASSENEUIL suite au diagnostic du réseau réalisé en 2013.

La première tranche concerne les travaux à effectuer de la station d'épuration au secteur du camping.

Trois techniques de réhabilitations ont été étudiées.

Les techniques de chemisages continus et de remplacement des collecteurs en conservant les pentes actuelles ont été abandonnées pour une solution plus coûteuse mais plus pérenne qui consiste en le remplacement des collecteurs en améliorant les pentes actuelles pour un coût total estimé de 478 370 € HT.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant.

OPERATION 1 : Auto-surveillance	
Montant des travaux	12 000 € (+360€ de maître d'œuvre)
Agence de bassin	6 180 €
Commune	6 180 €

OPERATION 2 : Reprise du poste de relevage de la STEP	
Montant des travaux	60 000 € (+1 800€ de maître d'œuvre)
Conseil Général	12 360 €
Agence de bassin	15 540 €
Commune	33 990 €

OPERATION 3 : Réhabilitation des réseaux d'Assainissement	
Montant des travaux	375 670 € (+28 540 € de maître d'œuvre)
Conseil Général	75 750 €
Agence de bassin	101 052,50 €
Commune	227 407,50 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet et le plan de financement de la réhabilitation du réseau d'eaux usées dans le bourg de CHASSENEUIL.
- Sollicite l'attribution de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Charente et de Monsieur le Président de l'Agence de Bassin Adour Garonne.
- Sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi des subventions.
- Autorise Monsieur Le Maire à lancer un marché en procédure adaptée pour les travaux et à signer toute pièce utile au dossier.

6 – Validation de l'avant-projet des travaux d'extension du réseau d'assainissement dans le secteur de « La Fuie » et demandes de subventions

Monsieur Michel MARTIN présente au conseil, le projet d'extension du réseau de collecte des eaux usées sur le secteur de « La Fuie » qui comporte trois tranches pour un coût total d'opération de 638 908 €.

Le montant est supérieur à l'enveloppe prévue en 2005 (407 190 €) car le linéaire de réseau provisoire et de refoulement est plus important et il y a 3 postes de refoulement au lieu de 2 prévus initialement.

1^{ère} tranche : Secteur des terrains de sport	261 151,23 € HT
2^{ème} tranche : Route de Montembœuf	228 107,33 € HT
3^{ème} tranche : Route de Cherves	149 649,54 € HT
TOTAL	638 908,09 € HT (766 689,71 € TTC)

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet présenté pour l'extension des réseaux d'assainissement dans le secteur de « La Fuie »
- Sollicite une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Charente et de Monsieur le Président de l'Agence de Bassin Adour Garonne.

7 – Versement d'une partie de la subvention CAF pour le centre de loisirs du CALC

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu le solde de subvention de la CAF pour le CEJ 2013 (Contrat Enfance Jeunesse) d'un montant de 2 897,81€ représentant 55% du coût de fonctionnement du centre de loisirs sans hébergement. Cette somme doit être reversée au CALC à laquelle il faut rajouter la subvention de la commune qui représente 45% des frais de fonctionnement (2370,93€).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour le versement de la somme de 5268,74€ au CALC pour le fonctionnement du centre de loisirs.

8 – Demande du CALC

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil, des courriers reçus du CALC en vue de solliciter l'autorisation de baptiser le nouveau local « Espace Animation et de Loisirs Bernadette BEYLOT et Gérard DEFOULOUNOUX » et pour continuer à utiliser la cantine scolaire de G. SAND pour assurer la restauration pour le centre de loisirs.

Le local actuel à l'école E.PASCAUD serait utilisé pour mettre en place des actions en direction des adolescents.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne son accord sur les 3 demandes.

9 – Cession d'une partie de chemin rural à Monsieur FOURNIER suite à l'avis des domaines

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'avis du Service des Domaines, pour la cession d'une partie de chemin rural à Monsieur FOURNIER, a été reçu le 2 février dernier.

La valeur vénale est estimée à 1€ mais « il peut être proposé dans le cadre d'une négociation, une valeur d'échange de 1 205,76€ correspondant aux frais de géomètre et de publicité », Monsieur FOURNIER a donné son accord sur le montant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Fixe le prix de vente à 1€ pour la cession d'une partie de chemin rural (parcelle cadastrée section G n°906 (Attendre la semaine prochaine le document d'arpentage)) à Monsieur FOURNIER.

- Décide de demander à Monsieur FOURNIER le remboursement des frais de géomètre et de publicité d'annonces légales pour un montant de 1 205,76€.

- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte de vente.

10 – Cession par l'Etat de parcelles situées au lieu-dit « Les Combes » pour la desserte de CFA

Monsieur Le Maire donne connaissance au conseil du courrier du 23 février dernier du Service des Domaines en vue de la cession par l'état des parcelles situées au lieu-dit « Les Combes » et cadastrées section D n°928, 930, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 1000, 1001, 1003, 1004 d'une surface totale de 11 193 m².

Les parcelles avaient été achetées par l'état lors de la mise à 2x2 voies de la RN 141 pour aménager une voie de désenclavement et pourraient désormais permettre la desserte du future CFA et servir d'assiette à une future voie communale.

Le prix de cession a été fixé à 1930€ par le Service des Domaines.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'acquérir les parcelles cadastrées section D n°928, 930, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 1000, 1001, 1003, 1004 au prix de 1930€ plus les frais éventuels.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces utiles au dossier.

11 – Modification du règlement du columbarium

Monsieur Le Maire informe qu'il y a lieu de modifier le règlement du columbarium afin de permettre aux familles d'apposer des plaques « souvenir » sur une stèle prévue à cet effet.

La dimension des plaques est fixée à 20 cm de longueur et 15 cm de largeur.

Le Conseil Municipal :

- Donne son accord et décide de modifier le règlement du columbarium en conséquence.

12 – Augmentation de l'indemnité (IEMP) pour un adjoint administratif et un éducateur des APS

Suite à l'avis favorable de la Commission Personnel et sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer un coefficient compris entre 0 et 2 à l'indemnité d'exercice des missions des préfetures (IEMP) pour le grade des adjoints administratifs 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2015.
- Décide d'attribuer un coefficient compris entre 0 et 2 à l'indemnité d'exercice des missions des préfetures (IEMP) pour le grade des éducateurs principaux des APS 1^{ère} classe à compter du 1 juillet 2015.

13 – Emplois saisonniers aux ateliers municipaux

Monsieur Le Maire informe que comme chaque année, il convient de recruter des emplois saisonniers aux ateliers municipaux et au camping.

Le conseil municipal :

- Décide de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe (35h/semaine) pour le service espaces-verts du 1^{er} avril 2015 au 30 juin 2015.
- Décide de créer 2 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe (35h/semaine) du 1^{er} juillet au 31 juillet 2015 et un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe (35h/semaine) du 1^{er} août au 31 août 2015.
- Décide de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe au camping (12h/semaine) du 15 juin au 15 septembre 2015.

14 – Versement des frais de déplacement pour un animateur des TAP

Monsieur Le Maire informe que, comme convenu dans la convention initiale avec Monsieur PAILLOUX, il convient de lui verser des indemnités kilométriques.

Monsieur PAILLOUX est domicilié à RANCOGNE et assure l'animation « judo » des temps d'activité péri-scolaire.

Pour le 1^{er} trimestre, il a effectué 11 voyages soit 374 kms, ce qui donne une

indemnité de 374x0,54 € (véhicule de 5CV) soit 201,96€.

Le conseil municipal à l'unanimité (un contre : Madame VINCENT) :
- Décide de verser la somme de 201,96€ à Monsieur PAILLOUX.

Madame VINCENT expose qu'elle n'est pas contre le remboursement mais contre le principe et que c'est la porte ouverte à d'autres demandes et « qu'on pourrait réfléchir à d'autres activités ».

15 – Location d'un local professionnel Place de l'Eglise

Monsieur Le Maire expose qu'il avait été envisagé que le futur médecin présenté par la société MEDINOPIA s'installe éventuellement dans le cabinet médical du Docteur HIVERT, Place de l'Eglise.

En effet, le Docteur HIVERT avait fait part de son accord pour accompagner le médecin au début de son activité à CHASSENEUIL.

Dans ce but, et en raison de l'incertitude sur la date d'arrivée de la médecin, il a été demandé à Monsieur LANDRE de réserver ce local sur le mois de janvier 2015 pour un montant de 554,05€.

Le conseil municipal donne son accord pour le versement d'une indemnité de réservation de 554,05€ pour un mois.

INFORMATIONS

* Monsieur le Maire informe que le jour de collecte pour les ordures ménagères passera de lundi au mercredi à partir du 13 avril prochain.

Seules, les structures suivantes : collège, lycée et maison de retraite continueront d'être collectées 2 fois par semaine le mercredi et le vendredi à partir de cette même date. Les autres établissements et les commerçants seront collectés uniquement le mercredi.

* Monsieur le Maire commente les résultats du dépistage du radon dans les écoles. Les mesures effectuées donnent des valeurs inférieures au premier niveau d'action qui est de 400 Bq/m³.

* Le conseil municipal prend connaissance de l'esquisse d'architecte pour le futur ECO CFA et signale qu'il a souhaité que les ateliers et les aires de stockage de matériaux soient déplacés pour éviter des nuisances sonores pour le collège. Le plateau sportif serait à rapprocher des gymnases.

* Monsieur SZERADZKI fait part des résultats provisoires du recensement (légère baisse de population).

* Madame DE ROSSI fait remarquer le mauvais état de la rue du logis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45 mn.